

UNION LOCALE

DES SYNDICATS CGT
DE BOURGES



5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES

Tél. : 02.48.65.36.25

Fax : 02.48.65.50.27

Email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr

Site : <http://www.ud18.cgt.fr>

L'Union Locale de Bourges avait demandé à l'employeur d'organiser les élections des délégués du Personnel, le 04 octobre 2004 et désigné un camarade de cette société, en imminence de candidature.

Le 02 novembre dernier, une partie des salariés de la société refusait de partir en déplacement sur le chantier de Gennevilliers car les frais de déplacement de la semaine précédente n'avaient pas été réglés.

La Direction réagissait alors rapidement et notifiait au camarade désigné comme candidat aux élections, une mise à pied pour faute, à compter du 03 novembre.

Le vendredi 05 novembre c'était au tour de la secrétaire administrative de se voir notifier une mise à pied...

Le lundi 08 novembre les salariés du chantier de Gennevilliers refusaient à nouveau de partir, imités en cela par une partie des salariés du chantier de Toulouse, car les frais de déplacement n'étaient toujours pas versés, tout comme le salaire d'octobre !

La direction réagissait à nouveau en notifiant 4 mises à pied pour abandon de poste !

LES SALARIES DE LA SECC, VICTIMES DE LEURS PATRONS VOYOUS, LUTTENT POUR LEURS EMPLOIS ET LEURS SALAIRES

La société a été mise en redressement judiciaire, le 26 novembre 2004, jusqu'au 17 décembre.

Ø S.E.C.C. ×

POUR SOUTENIR LES SALARIES EN LUTTE,
POUR LES LIBERTES SYNDICALES !

RASSEMBLEMENT
Le MARDI 14 DECEMBRE 2004
à 11 H 30

DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE
Place Mirpied à BOURGES

Les salariés ont appris dernièrement que leur société avait été cédée pour 1 Euro, sans qu'ils en soient informés, à la SARL APDM.

Les dirigeants de la SECC et d'APDM sont les mêmes !

Depuis le 26 novembre, les salariés sont sans nouvelle de leurs dirigeants, ils n'ont plus de travail ! Les salaires ne sont plus versés (depuis début octobre pour certains).

Afin de préserver leur outil de travail ils sont présents 24h/24 dans l'entreprise pour éviter un éventuel déménagement du matériel.

Ils sont aujourd'hui engagés dans une procédure devant le Conseil de Prud'hommes pour réclamer leurs salaires impayés. Une première décision du Conseil leur a donné raison.

Ils réclament également une extension de la procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société APDM, afin que soit sauvegardé ce qui peut encore l'être et que leurs salaires soient payés !

Après avoir saisi le Procureur de la République, la Préfecture du Cher et le Président du Tribunal de Commerce, c'est aujourd'hui l'impasse ! Personne ne veut agir !

Imposons aux pouvoirs publics qu'ils mettent en œuvre des mesures pour assurer le paiement rapide des salaires !

**L'UNION DEPARTEMENTALE CGT DU CHER
ET L'UNION LOCALE CGT DE BOURGES**

**APPELLENT A UN RASSEMBLEMENT
MARDI 14 DECEMBRE 2004 A 11 H 30**

DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE – PLACE MIRPIED A BOURGES

*L'Union Locale vous appelle à soutenir les salariés en lutte,
en venant les rencontrer (Saint Doulchard, route de St Eloi de Gy, au rond point face au Bowling)
et à participer à la solidarité financière qui est organisée,
en faisant parvenir vos dons à l'Union Locale CGT de Bourges
5, Boulevard Clémenceau - 18000 BOURGES*

Bourges, le 8 décembre 2004